

Produit d'**OBIV Solutions**

Département Études et Recherches

O'LAB

Taking People Further



2025

GOUVERNANCE - **CONJONCTURE** - CAMEROUN
La veille dans le domaine de la Gouvernance

Note de conjoncture des entreprises et établissements publics



Crédit Foncier du Cameroun (CFC).

Note de conjoncture N°019

du **15 Octobre 2025**



Sommaire

Note de conjoncture pour les entreprises et les établissements publics du secteur de la gouvernance.



02 Résumé

Le dispositif communicationnel du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) se caractérise par un système opérationnel, mais celui-ci n'est pas sécurisé et les informations diffusées dans son site web sont rarement actualisées.

03 Rappel des exigences légales

En tant qu'entreprise publique, le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) est tenu de se conformer rigoureusement aux exigences du cadre réglementaire qui régit son fonctionnement.

04 Évaluation de la communication

Le dispositif de communication du CFC repose sur une structure relativement simple, il est constitué principalement d'un site web institutionnel et une présence active sur la plateforme Facebook.

Gouvernance des politiques publiques

05

À ce stade de notre analyse, quatre critères essentiels sont retenus pour évaluer le management des politiques publiques au sein du CFC

09 Des performances Mitigée pour le CFC

Cette section a pour objectif de restituer l'évaluation de la performance du CFC tel que publiée par la Commission Technique de Réhabilitation (CTR), tout en analysant les résultats consignés dans les classements officiels arrêtés par le Ministère des Finances (MINFI)...

Équipe de rédaction

Supervisée par
Pr Viviane Ondoua Biwole

Chef du projet :
Yves Alaince Kana
Responsable O'LAB

Contributeurs :

Ulrich Labussiere
David Ikome
Dr Irène Mbollo



Le dispositif communicationnel du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) se caractérise par un système opérationnel, mais celui-ci n'est pas sécurisé et les informations diffusées dans son site web sont rarement actualisées. Sur la base de 13 critères retenus pour l'analyse de son site web, il ressort que le CFC en satisfait 7 soit un taux de 54%. Parmi les 5 critères faibles, le site n'est pas sécurisé, les contenus pas actualisés, pas de contenus en anglais, pas de Newsletter, l'absence du rapport annuel de performance, ainsi qu'une digitalisation très faible des procédures. Bien que les missions du CFC se traduisent par des actions concrètes et des services orientés vers la satisfaction des usagers, au niveau de la gouvernance, l'analyse de la Commission Technique de Réhabilitation (CTR) sur la période 2019-2022 met en lumière une performance globalement contrastée, marquée par des efforts de redressement et des résultats fluctuants d'une année à l'autre. En outre, le classement des établissements publics établi par le ministère des Finances en 2023 place le CFC en 4ème catégorie, traduisant ainsi une régression notable de sa performance globale sur la période considérée.



Cette note de conjoncture s'appuie sur un socle juridique établi à partir des éléments suivants :

- ✓ la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun : l'article 50 relève que « l'ensemble des informations et documents relatifs aux finances publiques, tel qu'il découle de la présente loi, sont publiés par les institutions compétentes sur leur site internet dès qu'ils sont disponibles » ;
- ✓ le code de bonne gouvernance, dans son article 42, exige que la juridiction des comptes rende publics tous les rapports qu'elle transmet au Président de la République, au Parlement et au Gouvernement ;
- ✓ les textes organiques des entités publiques : il s'agit des décrets portant création et organisation de chaque entité et des documents stratégiques (manuel de procédures, plan stratégique, budget programme) ;
- ✓ la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) : elle retrace les grands axes et actions stratégiques dont l'implémentation repose sur les administrations et agences pour parvenir au développement ;
- ✓ la stratégie sectorielle de gouvernance : elle répond à la nécessité de renforcer la gouvernance afin de soutenir efficacement la mise en œuvre des politiques publiques.

En tant qu'entreprise publique, le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) est tenu de se conformer rigoureusement aux exigences du cadre réglementaire qui régit son fonctionnement. La présente note de conjoncture a pour objet d'apprécier la qualité de sa communication organisationnelle et institutionnelle à travers divers axes d'analyse, notamment la diversification des canaux de diffusion, l'optimisation des standards de son site web, la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que la communication afférente à l'opérationnalisation de la SND 30.



L'analyse s'intéresse également à l'architecture et à l'efficacité des dispositifs de suivi mis en place pour assurer la bonne exécution des actions inscrites dans la stratégie sectorielle de gouvernance.

1) Évaluation de la communication : Un site web opérationnel, pas sécurisé et pas actualisé



Le dispositif de communication du CFC repose sur une structure relativement simple, il est constitué principalement d'un site web institutionnel et une présence active sur la plateforme Facebook. Une analyse approfondie fondée sur treize critères d'évaluation du site web, a mis en évidence sept atouts ainsi et six axes d'améliorations. L'intégration de ces derniers permettrait de renforcer l'efficacité du dispositif communicationnel, d'en élargir la portée et d'accroître significativement son impact global.

Sept points forts :

- ✓ une plateforme numérique opérationnelle et accessible via le lien <https://www.credit-foncier.cm/fr/> ;
- ✓ l'arborescence du site se caractérise par une conception ergonomique permettant une navigation fluide et intuitive pour l'ensemble des utilisateurs ;
- ✓ présence de la rubrique « recours » ;
- ✓ une foire aux questions disponible ;
- ✓ une messagerie instantanée effective ;
- ✓ une vaste palette d'informations est mise à la disposition des usagers ;
- ✓ une présentation et une description de procédures.

Six axes d'amélioration :

- ✓ une faible digitalisation des procédures;
- ✓ la faible mise à jour des contenus diffusés sur le site web ;
- ✓ un site web non sécurisé ;
- ✓ un bilinguisme inexistant dans les documents qui sont essentiellement en français ;
- ✓ l'absence de Rapport annuel de performance 2023 sur le site ;
- ✓ l'absence de Newsletter.



2) Gouvernance stratégique des politiques publiques à améliorer

À ce stade de notre analyse, quatre critères essentiels sont retenus pour évaluer le management des politiques publiques au sein du CFC : la déclinaison des missions de l'entité en actions concrètes et en services destinés aux usagers, la digitalisation des procédures, la reddition des comptes, ainsi que l'adéquation des activités mises en œuvre avec les exigences techniques. Quelle est la situation actuelle du CFC à cet égard ?

Une communication claire et transparente, centrée sur la réalisation des missions et la qualité des services offerts aux usagers.

CFC a pour objet social d'apporter son concours financier à la réalisation de tout projet destiné à promouvoir l'habitat. A ce titre, il est notamment habilité à :

- Financer les projets d'aménagement de terrains à bâtir et/ou de construire d'ensembles immobiliers à usage d'habitation destinés à l'accession à la propriété ;
- Financer les projets immobiliers à usage d'habitation destinés à la location ;
- Rechercher et mettre en place les financements nécessaires aux sociétés publiques ou privées ainsi qu'à la réalisation de tous programmes de logements sociaux ;

- Collecter et recevoir les dépôts d'épargne des personnes physiques ou morales en vue de faciliter l'accès à la propriété immobilière ;
- Accomplir toutes opérations financières se rattachant directement ou indirectement à la promotion de l'habitat.

Le CFC décline parfaitement ces missions en activités concrètes. Il organise les opérations de vente de terrain et les logements dans plusieurs zones du pays, cela s'illustre par des campagnes intitulé le "café de l'immobilier" pour la vente de terrain à Douala, à Ebolowa et des logements à Olembe- Yaoundé le 28 septembre 2024. Ou encore celle organisé ce 26 avril 2025, sur le site du promoteur immobilier Wisdom, à l'entrée EST de Douala. Il a mise en place divers prêt immobilier pour accompagner ces différents usagers dans leurs projets habitat, à travers le prêt foncier classique, locatif, Prêt promo foncière et le prêt du CTD. Le CFC met également à la disposition de ces usagers un plan épargne logement et structuré en fonction de l'utilisateur, avec le plan Epargne logement jeune, ordinaire et avenir.

Crédit Foncier du Cameroun

SCI ESPACE IMMO
Nous donnons vie à la maison de vos rêves

50 logements à vendre

Le Café de l'immobilier
Le CFC plus proche de vous

Nous finançons l'acquisition de votre logement!

RDV samedi 28-09-24 10h/12h Olembe - derrière le stade

"Financer l'immobilier, c'est notre métier"

CFC.donne-moi.credit **CFC** +237 693 839 741 +237 672 957 172 **EI**+237 699 507 896 **cfc.donne-moi.credit**

Capture d'écran du café de l'immobilier organisé à Olembe

Une faible digitalisation des procédures

Sur le plan de la digitalisation, le CFC a entrepris la mise en place de mécanismes numériques destinés à faciliter les demandes de crédit, notamment à travers la plateforme en ligne accessible à l'adresse <https://cfc.donne-moi.credit/>. Bien que celle-ci demeure à ce jour inaccessible l'institution a développé des outils de simulation de prêts et de remboursement qui permettent aux usagers d'obtenir une estimation indicative du financement de leurs projets immobiliers, qu'il s'agisse de résidences personnelles ou d'investissements locatifs.

Simuler le Montant du Prêt

Prenez comme point de départ la mensualité optimale de vos revenus et découvrez immédiatement le Montant de Prêt qui correspond.

- les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.
- l'icône de type  placée au-dessus de certains champs vous permet d'avoir plus d'informations sur le rôle du champ en question

Votre Profil

Nom & Prenom :(*) <input type="text"/>	Email :(*) <input type="text"/>	Téléphone :(*) <input type="text"/>
Employeur ou Gérant / Profession : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>	Lieu Simulation : KRIBI 

Votre Financement

Produit :(*) Faites votre choix! 	Age : 35 ans au plus Montant du prêt : 50 millions au plus	Objet du Prêt :(*) Faites votre choix!  
---	---	---

Capture d'écran du dispositif numérique du simulateur de prêt

Une collaboration institutionnelle peu perceptible entre le MINH DU et CFC

Placée sous la tutelle du Ministre de l'Habitat et du Développement urbain (MINH DU), l'Agence dispose d'une autonomie fonctionnelle dans la conduite opérationnelle de ses missions. Néanmoins, les informations accessibles sur son site web rendent peu perceptibles, voire pas du tout, les mécanismes de collaboration institutionnelle existant entre l'Agence et son ministère de tutelle.

Absence de reddition des comptes

Bien que le site web de l'entreprise présente certains documents avec la mention "Etats financier" (2021 et 2022) et "rapports du commissaire aux Comptes" de 2021 sur son site web, leur accessibilité demeure impossible, ces documents n'étant ni téléchargeables, ni lisibles directement en ligne. L'absence de tout rapport de performance relative à la situation de l'entreprise constitue un manquement significatif au regard des principes de transparence et de bonne gouvernance auxquels sont soumises les entités publiques.

Une communication inexistante sur les activités inscrites dans la SND30 et la Stratégie Sectorielle de la Gouvernance 2030

Pour améliorer le secteur immobilier national, le Gouvernement envisage d'accroître substantiellement l'offre publique et privée de logement en lien avec le déficit estimé à plus d'un million de logements ; d'étendre, accroître la disponibilité et l'accessibilité des réserves foncières et des parcelles aménagées notamment par l'aménagement préalable des nouveaux quartiers urbains.

Le CFC est un acteur majeur dans la mise à disposition des parcelles foncières et des mécanismes de finance immobilière au Cameroun. Bien qu'il réalise de nombreuses activités allant dans le sens fixé par le gouvernement dans sans vision du secteur, toutefois aucune communication plaçant ces activités dans le cadre la SND 30 n'y apparaît.

3. Des performances Mitigée pour le CFC

Cette section a pour objectif de restituer l'évaluation de la performance du CFC tel que publiée par la Commission Technique de Réhabilitation (CTR), tout en analysant les résultats consignés dans les classements officiels arrêtés par le Ministère des Finances (MINFI), notamment les arrêtés N°00000201 du 4 mai 2020 et N°00000001 du 1er janvier 2023.

Rappel de l'appréciation du CFC par la CTR

Rappel de l'appréciation de la CTR en 2019 :

Entre 2017 et 2018, le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) a enregistré une légère hausse de son patrimoine (+1,67 % d'actifs immobilisés) liée à la construction de nouvelles agences, mais aussi une détérioration des performances financières avec une baisse des

capitaux propres (-23,58 %) et du produit net bancaire (-3,16 %). Cette situation fragilise sa viabilité au regard des normes de l'OHADA, bien que les avoirs collectés par le Trésor public (257,49 milliards FCFA) puissent renforcer ses capitaux propres une fois reversés. Malgré ces tensions, le CFC a engagé une dynamique de redressement, marquée par la modernisation de ses procédures, la réduction des délais d'octroi de prêts et une production de 450 crédits pour 21,72 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 105 %. Ses partenariats, notamment avec le FEICOM à travers le Programme de Construction des Cités Municipales, ainsi que ses efforts de régularisation comptable, traduisent une volonté de consolidation. Toutefois, le poids des charges salariales reste préoccupant, représentant plus de 90 % du PNB. Une étude diagnostique en cours devrait permettre de définir un nouveau modèle économique pour assurer la pérennité et la performance durable de l'institution.

Rappel de l'appréciation de la CTR en 2020 :

Au 31 décembre 2020, l'activité du CFC à travers les accords de prêts, la collecte de l'épargne, le recouvrement des créances, la gestion du patrimoine et celle des titres laisse apparaître de bonnes performances. En effet, le CFC a accordé 381 prêts pour un montant de FCFA 12,99 milliards destiné au financement de 1152 logements et 5 lots à bâtir, soit un taux de réalisation de 60% en rapport à son objectif et en baisse de 40,14% par rapport à 2019. C'est ainsi qu'il a enregistré un produit net bancaire en hausse de 0,39% par rapport à l'exercice 2019, malgré le faible reversement (50%) de la contribution au CFC plafonné à FCFA 10 milliards par an.

S'agissant de la collecte de l'épargne elle a connu une progression de 1,63 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 112% par rapport à un objectif de progression de 1,46 milliards FCFA. L'analyse des charges d'exploitation laisse apparaître une tendance générale à la baisse. Cependant, les charges de personnel, bien qu'en baisse de 3,5%, représentent 77,25% du produit net bancaire.

Toutefois, en raison d'un prélèvement à la source des impôts de FCFA 12,6 milliards suite à la vérification générale de comptabilité, le montant de la contribution est passée de FCFA 5 milliards à 18,6 milliards en 2020. Cet événement majeur a conduit à une hausse de 744% du résultat brut d'exploitation par rapport à l'exercice 2019, en raison de l'affectation de 35% de la contribution collectée à la bonification des taux d'intérêts.

A cet effet, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale relative à l'affectation au fonds de bonification des taux d'intérêt le montant de FCFA 28,378 milliards, le résultat net de la période a connu une hausse de 396,5% par rapport à l'exercice 2019, en passant de -10,091 milliards FCFA à 29,9 milliards de FCFA. Quant aux ratios de risque, le ratio des créances sur les dettes (liquidité) de 802%, traduit la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme, tandis que le ratio de solvabilité 2573%, met en exergue le risque élevé s'agissant de la couverture des engagements à long terme par ses capitaux propres.

Enfin, pour ce qui est des ratios prudentiels, le taux de sinistralité en 2020 est en diminution de 1,54 point par rapport à l'exercice 2019 et les ratios de couverture de risque (132%), de division des risques (15% < 45%), de couverture des immobilisations (784%) sont respectés.

Rappel de l'appréciation de la CTR en 2021 :

31 décembre 2021, 381 prêts ont été accordés par le CFC aux clients pour un montant total de 17,48 milliards FCFA par rapport à un objectif annuel de 19 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 92%, en hausse de 34,57% par rapport à l'exercice précédent. L'épargne collectée au titre de l'exercice 2021 de 25,76 milliards FCFA a connu une évolution de 1,66% par rapport à 2020. Le recouvrement des créances s'élève à 15,53 milliards de francs sur un objectif annuel de 15,54 milliards, soit un taux de réalisation de 99,96%.

Concernant les revenus locatifs, les immeubles ont produit un montant global de 111,73 millions FCFA sur une prévision de 103 millions FCFA, soit un taux de réalisation de 109%, et en hausse de 46% par rapport à l'exercice 2020. Cet accroissement des ressources mobilisées se traduit par une augmentation du produit bancaire de 9,56% par rapport à l'exercice précédent, et un relèvement du résultat brut d'exploitation de 34,71% suite à une augmentation du produit global d'exploitation de 11%.

Les charges de personnel connaissent une baisse de 5,1%, avec des effectifs en augmentation de 1,14%. Elles représentent encore une proportion élevée (64,72%) du produit net bancaire. A contrario, les dettes fiscales sont en hausses de 68,44% par rapport à l'exercice 2020. Ce qui est un risque budgétaire pour l'Etat.

Les ratios prudentiels sont respectés et ont connu une augmentation notamment le ratio de couverture des risques en hausse de 0,67 points, le ratio de liquidité en hausse de 2,78 points et le coefficient de transformation en hausse de 0,31 point. Le taux de sinistralité est en diminution de 0,66 point par rapport à l'exercice 2020, en raison de l'amélioration du taux recouvrement des créances en souffrance.

Le résultat net est en baisse de 89%, en amélioration par rapport à 2019 sachant que le résultat net de 2020 était la résultante d'un produit exceptionnel conséquemment à l'affectation au fonds de bonification des taux d'intérêts du montant de 28,378 milliards FCFA.

De manière générale, le CFC présente une situation de risque faible à modéré au regard des différents ratios.

Rappel de l'appréciation de la CTR en 2022 :

Au cours de l'année 2022, le CFC a accordé 218 prêts Fonciers Classiques d'un montant de 5,28 milliards FCFA, 87 prêts Fonciers Locatifs d'un montant de 5,88 milliards FCFA, 01 prêt Promo Foncier d'un montant de F CFA 88,6 millions, et 11 autres prêts à hauteur de 3,33 milliards FCFA, soit au total 317 prêts aux clients pour un montant total de 14,472 milliards FCFA, contre 381 prêts en 2021, en baisse de 17,20%.

Le retour de fonds (remboursement et recouvrement liés aux diverses opérations de prêt à la clientèle) est en hausse de 8,56% par rapport à l'exercice 2021 pour un taux de réalisation global de 98,8% par rapport aux prévisions.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, le Fonds de Financement et de Garantie a connu une baisse de 0,90% et représente la contribution au Crédit Foncier retenue à la source dans les salaires des travailleurs et reversée au CFC à travers le compte logé au Trésor Public. En 2022, ce reversement plafonné à 10 milliards s'élève à 8 milliards FCFA, soit un taux de couverture de 80%.

Le produit global est en hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent, suite à un accroissement de 38% des produits des opérations de trésorerie et interbancaire, ce qui a entraîné une augmentation du produit net bancaire de 5,58% par rapport à l'exercice précédent. Par contre, le produit global d'exploitation a connu une diminution de 10%,

suite à la baisse des produits accessoires (bonification des taux d'intérêts) de 16% ; cependant il couvre entièrement les frais généraux, malgré leur augmentation de 6,31%. Il en résulte un résultat brut d'exploitation en baisse de 25% par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, les reprises des provisions sur créances ont connu une augmentation de 56% suite d'une part, au décantonnement et à la régularisation d'une erreur significative de comptabilisation des agios impayés et, d'autre part, à la baisse du niveau de reprise des provisions sur les suspens, d'autre part. Bien plus, le coût du risque affiche une baisse de 478%. D'où un résultat courant et un résultat net en hausse respectivement de 307% et de 45%. Les capitaux propres sont en hausse de 34,48%, au cumul des résultats net bénéficiaires des exercices précédents. S'agissant des créances, celles sur l'Etat sont en baisse de 10,36%, du fait du paiement des impôts de la période sous revue d'une part, de l'apurement des suspens enregistrés dans les comptes « Diverses régularisations fiscales », d'autre part. Le compte fournisseurs avances et acomptes versés a augmenté de 116%, suite à une avance versée au prestataire en charge de l'achèvement des travaux de construction de l'Agence de Garoua.

Pour ce qui est des dettes, celles fiscales ont connu une amélioration qui se traduit par une baisse de 54,63%, suite au rescrit fiscal obtenu en 2021, qui exonère les opérations relatives à la bonification de l'impôt sur les sociétés. Les autres dettes sont constituées entre autres des autres dettes à la clientèle, des Fournisseurs-créditeurs divers, des comptes de liaison, des autres débiteurs et créditeurs, des comptes à vue des correspondants, et sont en hausse de 5,21%, suite à l'augmentation du poste comptes à vue des correspondants de 2 milliards FCFA.

En trois ans, le CFC a connu une régression dans le classement du MINFI

Les arrêtés N°00000201 du 4 mai 2020 et N°00000001 du 1er janvier 2023 émis par le MINFI, établissent une catégorisation des établissements publics fondée notamment sur l'évolution de leur chiffre d'affaires des trois exercices précédents. Ces textes précisent non seulement la catégorie d'appartenance des entités en 2020, et renseignent également sur les mobilités observées en 2023, qu'il s'agisse de progressions, de ré-

gressions ou de stagnations, ces classements conditionnent le niveau de rémunération des dirigeants.

Au regard de ces dispositions, le CFC a connu une rétrogradation de la 3ème catégorie à la 4ème traduisant ainsi une régression notable de sa performance institutionnelle sur la période considérée.

lable des nouveaux quartiers urbains.

Le CFC est un acteur majeur dans la mise à disposition des parcelles foncières et des mécanismes de finance immobilière au Cameroun. Bien qu'il réalise de nombreuses activités allant dans le sens fixé par le gouvernement dans sans vision du secteur, toutefois aucune communication plaçant ces activités dans le cadre la SND 30 n'y apparaîât.

Encadré : Analyse de la performance du CFC par la CTR

Le jugement de la CTR concernant le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) entre 2019 et 2022 met en lumière une performance globalement contrastée, marquée par des efforts de redressement et des résultats fluctuants d'une année à l'autre.

2019 : Entre 2017 et 2018, le CFC a connu une légère augmentation de son patrimoine (+1,67 % d'actifs immobilisés) liée à la construction de nouvelles agences, mais les performances financières se sont détériorées avec une baisse des capitaux propres (-23,58 %) et du produit net bancaire (-3,16 %).

2020 : Le CFC a accordé 381 prêts pour un montant total de 12,99 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 60 %, en baisse de 40,14 % par rapport à 2019. Le produit net bancaire a légèrement augmenté (+0,39 %), et l'épargne collectée a progressé de 1,63 milliard FCFA (taux de réalisation de 112 %). Les charges d'exploitation diminuent, sont respectés.

2021 : Le CFC a accordé 381 prêts pour 17,48 milliards FCFA (taux de réalisation de 92 %, en hausse de 34,57 % par rapport à 2020). L'épargne collectée a progressé de 1,66 % pour atteindre 25,76 milliards FCFA, et le recouvrement des créances a été de 99,96 % de l'objectif annuel. Les revenus locatifs ont atteint 111,73 millions FCFA (+46 % par rapport à 2020), contribuant à une augmentation du produit bancaire (+9,56 %) et du résultat brut d'exploitation (+34,71 %).

2022 : Le CFC a accordé 317 prêts pour un montant total de 14,472 milliards FCFA, en baisse de 17,2 % par rapport à 2021. Le retour de fonds est en hausse de 8,56 %, avec un taux de réalisation global de 98,8 %. Le reversement de la contribution au CFC a été de 8 milliards FCFA (taux de couverture de 80 %). Le produit net bancaire a augmenté de 5,58 %, tandis que le produit global d'exploitation a diminué de 10 %. Les provisions sur créances ont augmenté de 56 %, et le coût du risque a diminué de 478 %.

En somme entre 2019 et 2022, le CFC a connu une trajectoire fluctuante, après une situation fragile en 2019, des mesures de redressement ont permis d'améliorer progressivement les performances avec des résultats financiers significatifs en 2020, un renforcement du recouvrement et des revenus en 2021, et une stabilisation des indicateurs clés en 2022 malgré la baisse du nombre de prêts accordés et les défis liés aux dettes et créances.

TABLEAU 1 : RÉCAPITULATIF DES MISSIONS ET ACTIVITÉS DU CFC

GRANDS AXES	MISSIONS	DÉCLINAISON EN ACTIVITÉS
<p>Financement et Promotion de l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le financement des projets d'aménagement de terrains à bâtir et de construction d'ensembles immobiliers à usage d'habitation, qu'ils soient destinés à l'accession à la propriété ou à la location ▪ La recherche et la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de programmes de logements sociaux, aussi bien pour les sociétés publiques que privées ▪ La réalisation de toutes opérations financières directement ou indirectement liées à la promotion de l'habitat. 	<p>Campagnes intitulées le "café de l'immobilier" pour la vente de terrain à Douala, à Ebolowa et des logements à Olembe-Yaoundé.</p> <p>Vente sur le site du promoteur immobilier Wisdom, à l'entrée EST de Douala.</p> <p>Mise en place divers prêt immobilier pour accompagner ces différents usagers dans leurs projets habitat, à travers le prêt foncier classique, locatif, Prêt promo foncière et le prêt du CTD.</p>
<p>Mobilisation de l'épargne et facilitation de l'accès à la propriété</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collecte et la réception des dépôts d'épargne des personnes physiques et morales ; ▪ La mise en place de mécanismes financiers destinés à faciliter l'accès des citoyens à la propriété immobilière. 	<p>Mise en place d'une disposition de ces usagers un plan épargne logement et structuré en fonction de l'usager, avec le plan Epargne logement jeune, ordinaire et Avenir.</p>



Contacts

Tél. : (+237) 222232160 / 670613049 / 696384834

E.mail : contact@obivsolutions.com

Web : www.obivsolutions.com

BP : 7942 - Yaoundé - Cameroun.

Av FOCH, face Crédit Foncier Capitole

@OBIV Solutions



À compter du 15 avril 2024, le Laboratoire de recherches O'LAB d'OBIV Solutions publie, tous les 15 du mois, une note de conjoncture des agences considérées comme les entreprises ou établissements publics placés sous la tutelle des 20 ministères du secteur de gouvernance.